

En moyenne, le mandataire belge cumule 7 postes publics

Comme chaque année, la Cour des Comptes publie sa liste des mandats publics. L'occasion de repérer les plus grands cumulards, mais aussi les mandataires qui ont oublié de rendre leur déclaration.

ARTHUR SENTE

En juin de chaque année, tous les mandataires communaux, provinciaux et de CPAS ainsi que les personnes non élus qui exercent des responsabilités dans la gestion d'une personne juridique ou d'une association de fait ont pour obligation de remettre à la Cour des Comptes la liste complète de leurs mandats publics et de leur patrimoine. Une démarche qui a pour but de contrôler le respect des plafonds de rémunération pour les 7.190 mandataires du pays, qui se sont partagé 49.241 mandats (dont 23.955 rémunérés) en 2016, contre 47.412 (et 23.555 rémunérés) en 2015. Des chiffres qui consacrent une moyenne de 6,8 mandats par mandataire, dont 3,5 rémunérés et 3,3 effectués à titre gratuit.

Cette publication, c'est également l'occasion pour le site Cumuleo, qui s'est fait au fil des ans le chantre de la transparence politique, de mettre sa base de données à jour et d'en dégager quelques statistiques, dont le classement des mandataires qui cumulent le plus. Un exercice qui, cette année, a une saveur un peu plus relevée que les précédentes, alors que l'on a rarement autant parlé de transparence, de gouvernance et de décumul.

En 2016, c'est Eliane Daels (PS), échevine responsable de la Population et de l'État civil à la commune d'Evere, qui monte sur la première marche du podium avec pas moins de 27 mandats rémunérés contre 2 effectués à titre gratuit. Contactée par l'Echo, elle explique que le seul mandat dérivé de sa fonction communale est celui d'administratrice d'un crématorium. Les autres sont des petits mandats dérivés de sa fonction d'administratrice à la mutualité socialiste du Brabant, pour lesquels elle assure ne toucher que 15 euros brut de jeton de présence par réunion. «*Sur l'ensemble de l'année, cela représente 800 euros bruts*», garantit-elle. Elle est suivie par le premier échevin anversois Koen Kennis (N-VA) qui cumule 19 mandats rémunérés, puis par Ivo Van Damme, qui en compte 17. Ce dernier, non affilié à un parti, est avant tout directeur général du département des Affaires sociales à la Fédération des entreprises de Belgique (FEB). Il siège notamment au sein de plusieurs comités de gestion, à l'Inami ou au Fonds des maladies professionnelles.

TOP 10 DES CUMULARDS

		Classés par nombre de mandats rémunérés	Mandats rémunérés	Mandats non rémunérés	
PS		Eliane Daels (FR) Echevine (Evere)	29	27	2
N-VA		Koen Kennis (NL) Echevin (Anvers)	39	19	20
Sans partie		Ivo Van Damme (NL) Directeur du département des Affaires sociales (FEB)	18	17	1
sp.a		Martine De Regge (NL) Echevine (Gand)	23	16	7
open VV		Geert Versnick (NL) Député provincial (Flandre-Orientale)	23	16	7
N-VA		Frederika Brepoels (NL) Bourgmestre (Bilzen)	19	15	4
CDV		Lies Laridon (NL) Bourgmestre (Dixmude)	24	15	9
Sans partie		Serge Demarrée (FR) Membre du comité général de gestion de l'Inami	16	14	2
open VV		Marc De Pauw (NL) Bourgmestre (Destelbergen)	24	14	10
PS		Anne Panneels (FR) Membre du comité de gestion de Famifed	14	14	

Source: Cumuleo

CUMUL**LES RÈGLES DU JEU**

Lorsque l'on cumule, la première règle du jeu à respecter, c'est de le faire en toute transparence. En Belgique, depuis 2005, l'ensemble des mandataires publics du pays sont ainsi soumis à un contrôle de leurs mandats et de leur patrimoine par la Cour des Comptes. Les omissions ou les fausses déclarations, qui sont recensées chaque année (voir en bas de page) sont en théorie sanctionnées par le Code pénal et les fautifs peuvent se voir infliger des **amendes pouvant aller de 600 à 6.000 euros par manquement**. Dans son rapport annuel de 2015, la Cour des Comptes indiquait néanmoins que les poursuites judiciaires face à ce type d'oubli étaient généralement «fragmentaires». L'autre règle majeure quand on cumule, c'est de le faire en respectant certaines limites en matière de rémunérations publiques. En Belgique, une loi spéciale datant de 1999 plafonne en effet (et en théorie) les rémunérations des mandataires locaux à **150% du montant de l'indemnité parlementaire fédérale**. En 2017, le revenu maximal autorisé par an est donc de 183.519,45 euros brut. Rien n'interdit par contre de cumuler ses revenus publics avec des revenus privés.

Il est néanmoins ressorti plusieurs fois cette année que le cadastre des rémunérations faisait souvent l'objet d'un contrôle assez partiel au sein des administrations communales, notamment à Bruxelles. Le Parlement bruxellois devrait d'ailleurs se pencher dès la rentrée sur un **projet de loi visant à contrôler plus scrupuleusement le respect de ce plafond**. Par ailleurs, peu avant les vacances, le ministre-président Rudi

Vervoort a soumis à ses collègues ministres une note visant à instaurer d'ici 2018 le décumul intégral entre la fonction de député régional et un poste exécutif au niveau communal. Celle-ci n'a toutefois pas encore été approuvée par le gouvernement bruxellois, dont l'avenir reste incertain.

Les choses bougent aussi en Région wallonne. En avril, celle-ci a durci les règles en interdisant d'être à la fois dirigeant dans un organisme et d'exercer un mandat exécutif local ou provincial, dans la foulée de l'affaire Pubifin. Autre nouveauté à venir, faisant elle partie du récent accord de gouvernement MR-cdH: les mandats directement dérivés de l'exercice d'un mandat exécutif local ne pourront plus faire l'objet de rémunérations complémentaires. **A.ST.**

125 fautifs

En tout, 125 mandataires ont oublié de rendre leur liste de mandats à la Cour des Comptes.

De moins en moins d'élus «oublent» de déclarer leurs mandats publics

Comme chaque année lorsque la Cour des Comptes publie sa fameuse liste, un certain nombre de mandataires manquent à l'appel. Une série de «distracts» et autres «admi-

nistrativo-phobiques» qui est néanmoins en constante diminution depuis 2004.

Cette année, ils sont en effet 125 à avoir omis de rendre leur liste de mandats à la Cour, contre 195 l'an dernier, 201 en 2014 et 331 en 2013. Le chiffre pour les mandataires en défaut de leur déclaration de patrimoine est quant à lui de 49. Puisque les fautifs cumulent généralement les deux types d'oubli, le nombre total de mandataires en défaut s'élève à 138.

Parmi les fautifs, on compte 41 francophones pour 97 néerlandophones. La province qui enregistre le plus de mandataires en défaut est la province du Brabant flamand, avec 33 mandataires ayant des mandats non déclarés. Elle est suivie par celle d'Anvers et par la Flandre-Occidentale.

Du côté des épinglés de cette année, on ne retrouve pas vraiment de grandes pointures de la politique, contrairement à l'an passé, où le directeur d'Actiris Grégor Chappelle faisait partie des «distracts» et avait rectifié le tir peu après s'être fait rappeler à l'ordre.

Chez les épinglés de cette année, on ne retrouve pas vraiment de grandes pointures de la politique.

Reste qu'une liste rendue à la Cour des Comptes n'est pas spécialement synonyme de liste complétée en bonne et due forme. Cumuleo rappelle en effet que depuis 2004, près de 700 mandats non déclarés par les mandataires ont été détectés par ses soins et ajoutés sur le site après vérification.

C'est ainsi qu'en juin dernier, Christophe Van Gheluwe, fondateur du site, expliquait avoir notamment rajouté sur Cumuleo 8 mandats non déclarés par l'actuel bourgmestre de la Ville de Bruxelles Philippe Close (PS). Des mandats certes non rémunérés mais manquant tout de même. **A.ST.**

Des ministres accusés d'avoir fauté par omission

Parmi les nouveaux ministres wallons, six ont déjà oublié de déclarer certains mandats dans le passé, rapporte Cumuleo. Willy Borsus et Alda Greoli rela-tivent.

ARTHUR SENTE

En marge de sa liste des principaux cumulards, Christophe Van Ghe-luwe, l'éminence grise derrière le site Cumuleo, n'a pas manqué d'épingler 6 des 7 nouveaux ministres wallons. Au cours des dernières années, tous (à l'exception de Carlo Di Antonio) auraient oublié à au moins une reprise de déclarer un ou plusieurs de leurs mandats, rémunérés ou non. Une chose qui n'échappe généralement pas long-temps à Cumuleo, qui scrute avec attention les compositions des conseils d'administration des ASBL et organismes publics. «Ces manquements ne constituent pas une exception puisque depuis le lancement de Cumuleo en 2009, plus de 700 mandats, fonctions ou professions non déclarés ont été ajoutés», précise néanmoins Christophe Van Ghe-luwe.

À Willy Borsus, il est reproché d'avoir omis de déclarer qu'il était administrateur de l'ASBL Gestion et action libérale (GAL) depuis 2009,

de l'Union des villes et communes de Wallonie (UCVW) jusqu'en mai 2015 (mais déclaré seulement jusqu'au 30 octobre 2014), et de la Maison du tourisme Condroz-Famenne jusqu'en mars 2013 (mais déclaré jusqu'en décembre 2010). Le ministre-président, tout surpris d'apprendre qu'il était ainsi montré du doigt par Cumuleo pour des anciens mandats non déclarés, s'est défendu. «J'ai démissionné de tout en octobre 2014, quand je suis devenu ministre», a-t-il insisté. Il est vrai que pour la cuvée 2016, le nouveau capitaine de la Wallonie n'affichait que deux mandats dans la compilation de la Cour des Comptes. Enfin, il reste un autre mandat non déclaré à mettre

à l'actif de Borsus: celui du GAL. «Concernant le GAL, l'ASBL de financement du MR, il s'agit d'un mandat non rémunéré lié à ma fonction au sein du MR, mandat que je n'exerce plus, ce que je vais faire acter formellement.»

Également épinglée par Cumuleo pour 7 mandats antérieurs visiblement non déclarés, la nouvelle ministre des Affaires sociales Alda Greoli précise qu'ils ont été exercés à titre gratuit. «La plupart de ces mandats étaient dérivés de sa fonction de secrétaire nationale des Mutualités chrétiennes. Il y a été mis fin alors qu'elle était chef de cabinet du ministre Prévot afin d'éviter tout conflit d'intérêts», a fait savoir son cabinet. Pierre-Yves Jeholet (MR) aurait pour sa part omis de déclarer un mandat qui a expiré en 2015 tout en étant administrateur depuis le 17 avril 2007 de l'ASBL Belgomania. Quant au ministre du Budget, Jean-Luc Crucke (MR), il est également administrateur depuis le 3 mars 2014 de l'ASBL Institut Jules Destrée, un mandat qu'il n'a déclaré qu'en 2015, et de la Fondation Mons 2015, mandat qu'il exerce depuis avril 2008 et qu'il n'a pas déclaré avant 2013. René Collin n'a lui pas déclaré deux mandats, dont l'un comme d'administrateur de l'Agence du tourisme de l'est de la Belgique en 2015 et 2016.